

1. La Responsabilité Civile

Synthèse de vos garanties

Responsabilité Civile Exploitation	Plafond de garantie
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs (autres que ceux prévus ci-après) par sinistre, tous dommages confondus:	100 000 €
Dont :	
Dommages matériels aux préposés (employés) par préposé dans la limite de 14000 € par sinistre	500 €
Dommages aux biens (meubles et immeubles) confiés par sinistre dans la limite de 27000 € par année d'assurance	1 000 €
Responsabilité civile dépositaire par sinistre	100 €
Intoxications alimentaires par année d'assurance	10 000 €
Pollution accidentelle par année d'assurance	5 000 €
Maladies professionnelles par année d'assurance	5 000 €
Responsabilité Civile Après Livraison (garantie non acquise lorsque la profession déclarée est « Activité de bureau » ou de prestataire de service à caractère intellectuel ou administratif)	
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs par sinistre et par année d'assurance, tous dommages confondus	100 000 €



La Trousse Première Assurance ne couvre pas votre Responsabilité en cas de publicité mensongère, de vente ou d'utilisation de produits non-conformes ou périmés, et de dommages causés par un chien dangereux (Pitt bull, Rottweiler ...).

Reportez-vous aux conditions générales de votre contrat.

Exemples d'indemnisation

La Responsabilité Civile exploitation



Lors d'une intervention, je casse un vase chez un de mes clients.
Ma Responsabilité Civile est engagée.

> **La Trousse Première Assurance me permet de rembourser mon client jusqu'à 100 000 €.**

La Responsabilité Civile des biens confiés

Je suis réparateur. Un client me confie sa machine à laver. Alors que j'effectue des réparations, je l'abîme en faisant tomber une clé à molette dessus.
Ma Responsabilité Civile est engagée.

> **La Trousse Première Assurance prend en charge les dégâts jusqu'à 1 000 €.**

La Responsabilité Civile dépositaire

J'ai un salon de coiffure. Une cliente me dépose son manteau. Il est tâché par une employée qui laisse tomber du détergeant.
Ma Responsabilité Civile est engagée.

> **La Trousse Première Assurance prend en charge les dégâts jusqu'à 100 €.**

La Responsabilité Civile après livraison



Je tiens un magasin d'électroménager. Un client m'achète une télévision. Installée depuis quelques jours chez lui, celle-ci explose et dégage des fumées qui endommagent les tapisseries et le mobilier de son appartement.
Ma Responsabilité Civile est engagée.

> **La Trousse Première Assurance m'aide à réparer les dégâts jusqu'à 100 000 €.**

BON À SAVOIR !

La Trousse Première Assurance vous aide également à vous défendre devant les tribunaux au titre de la garantie Défense pénale et recours suite à accident, dans la limite de 1 000 €.

2. L'assurance dommages

Synthèse de vos garanties

Incendie	Plafond de garantie
Bâtiment	Sans limitation de somme
Contenu professionnel	10 000 €
Appareils électriques	1 500 €
Espèces monnayées et valeurs	750 €
Frais et pertes	
Responsabilité occupant	
Tempête-Grêle-Neige	Selon Conditions Particulières
Catastrophes naturelles*	Selon Conditions Particulières
Attentats-Emeutes et mouvements populaires Actes de terrorisme et de sabotage	Selon Conditions Particulières
Vol et vandalisme	
Contenu professionnel	5 000 €
Espèces monnayées et valeurs	750 €
enfermées en tiroir-caisse, meuble fermé à clé	
enfermées en coffre-fort	1 000 €
au cours de manipulations effectuées pour les besoins du service	
à l'intérieur des locaux assuré	750 €
au cours de transport à l'extérieur de l'entreprise	750 €
Détériorations immobilières	1 200 €
Biens en dépendances sans communication (exemple : caves)	1 000 €
Marchandises en devanture	1 000 €
Frais de gardiennage et de clôture provisoire	500 €
Honoraires d'expert	5% de l'indemnité versée

* franchise légales Catastrophes Naturelles

Selon modalités prévues aux Conditions Générales



La Trousse Première Assurance ne couvre pas :

- les vols commis par un préposé durant le travail,
- le vol des espèces pendant le transport entre 21 heures et 8 heures du matin
- ni les espèces transportées par une personne de moins de 18 ans (ex : apprenti).

La destruction de biens défectueux ou périmés par les autorités administratives n'est pas indemnisée.

Votre véhicule : il doit être fermé et les marchandises non visibles. La nuit, il doit rester dans un garage pour plus de sécurité.

Reportez-vous aux conditions générales de votre contrat.

Dégâts des eaux	Plafond de garantie
Bâtiment	Sans limitation de somme
Contenu professionnel	5 000 €
Espèces monnayées et valeurs	750 €
Frais et pertes	
Responsabilité occupant	
Bris de vitres	
Objets en produits verriers	750 €
Enseignes	500 €
Frais de pose, de dépose et de transport	
Frais de clôture provisoire et de gardiennage	500 €
Perte de la valeur vénale du fonds de commerce	
Somme assurée	1 500 €
Honoraires d'expert	5 % du montant de l'indemnité versée
Indemnité Journalière suite à interruption d'activité due à un sinistre garanti	
Indemnité journalière versée durant une période d'indemnisation ne pouvant excéder 2 mois	50 €

Marchandises transportées pour propre compte	Plafond de garantie
Dommages matériels et frais accessoires pour l'ensemble des véhicules transporteurs	1 000 €
Défense pénale et recours suite à accident	
La garantie s'exerce dans la limite de	1 000 €
Le seuil d'intervention pour les recours étant fixé à	100 €



En **dégâts des eaux**, la Trousse Première Assurance ne couvre pas la condensation, le gel des canalisations ni la recherche de fuite.

Le **bris de vitres** résultant d'un mauvais entretien d'un montant ne sera pas couvert par la garantie.

Reportez-vous aux conditions générales de votre contrat.

Exemples d'indemnisation

L'incendie



Il y a un incendie dans mon local, mon stock est abîmé et mes dommages sont estimés à 5 650 €.

> **La Trousse Première Assurance me rembourse sur justificatifs les 5 650 € (maximum 10 000 €).**

Le dégât des eaux

Les canalisations de mon voisin du dessus ont une fuite. Les marchandises entreposées dans mon local sont abîmées pour 2 000 €.

> **La Trousse Première Assurance me rembourse les 2 000 € sur présentation des justificatifs (maximum 5 000 €).**



Le vol



Dans mon local

Mon magasin de vêtements a été cambriolé. Le voleur a cassé la porte, a pris 300 € dans la caisse et des marchandises pour 2 000 €.

> **La Trousse Première Assurance me rembourse sur justificatifs les 2 300 € et aussi les réparations de la porte jusqu'à 1 200 €.**



Dans mon véhicule

Lors de ma pause déjeuner, un voleur fracture mon coffre et me vole ma caisse à outils.

> **La Trousse Première Assurance me rembourse jusqu'à 1 000 €.**

Le bris de vitres

Suite à un courant d'air, la porte vitrée de mon magasin est cassée.

> **La Trousse Première Assurance me rembourse jusqu'à 750 €**



L'indemnité journalière suite à sinistre

Suite à l'incendie de mon magasin, celui-ci doit rester fermé durant les travaux de rénovation qui vont durer 12 jours.

> **La Trousse Première Assurance me verse une indemnité de 50 € par jour pendant le temps de fermeture, soit 600 € (50 € x 12 jours).**

La Trousse Première Assurance peut intervenir jusqu'à 2 mois.

BON À SAVOIR !

Le contrat ne comporte pas de franchise (sauf la franchise légale en cas de catastrophe naturelle). Toutefois, il pourra être résilié à son échéance par la compagnie, après 2 sinistres dans la même année d'assurance.

Selon modalités prévues aux Conditions Générales